

S.C.P. DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais
4, rue Pierre Harel
35133 LECOUSSE
tél 02 99 94 43 09 fax 02 99 99 87 23

2 bis place de la République
35300 FOUGERES
Tél 02 99 99 04 40 fax 02 99 99 75 36

47, Bd du Maréchal Leclerc
35 460 ST BRICE EN COGLES
tél 02 99 18 55 84 fax 02 99 18 56 77

Y. FOUQUE

G. GOUNOT

J-P. LE PAGE
G. MANCEAU

F. DONON

J-O DESMAREZ

LETTRE D'INFORMATION AVRIL 2020

Coronavirus : fonctionnement de la clinique

Nous vivons actuellement une situation exceptionnelle et la clinique a dû s'adapter pour à la fois vous protéger, protéger l'équipe de la clinique et continuer à remplir notre mission qui est de soigner les animaux. Voici quelques informations sur notre fonctionnement actuel

- Nous continuons à effectuer les visites pour examiner les animaux malades, à assurer les urgences et tout ce qui concerne la surveillance des maladies réglementées (prophylaxie, prise de sang d'achat, exportations).
- Les activités de suivi (suivi reproduction, génisse...) ainsi que les Bilans Sanitaires en Elevage et les visites sanitaires sont suspendus.
- Lors des visites, nous vous remercions d'appliquer les consignes d'usage pour éviter des contaminations réciproques : dans la mesure sur possible, respecter la distance de sécurité prévue et donnez-nous les moyens de pouvoir nous laver désinfecter les mains.
- L'accès aux différents sites de la clinique est restreint. Pour retirer des médicaments sur l'un de nos sites, il est indispensable de nous téléphoner avant pour faire votre commande. Les secrétaires vous expliqueront les modalités de retrait en fonction des sites.
- Nous avons également adapté les horaires d'ouverture des sites
 - o Site de **Fougères** (place de la République) : le **site est fermé** jusqu'à nouvel ordre.
 - o Site de **Lécousse** : horaires d'ouverture inchangés (8h30-12h30 et 14h-19h en semaine, 8h30-12h30 et 14h-17h le samedi).
 - o Site de **Saint Brice en Cogles** : 9h-12h et 14h-17h en semaine et 9h-12h le samedi. Il est nécessaire d'appeler la clinique quand vous arrivez sur le parking (02.99.18.55.84).

Restons en contact !

Nous essayons de vous tenir informé en temps réel des dernières informations concernant le fonctionnement de la clinique. Pour cela, nous envoyons des SMS (4 jusqu'à présent) aux éleveurs pour lesquels nous avons le numéro de portable. N'hésitez pas à nous signaler si vous n'avez pas reçu de SMS.

Attention, nous envoyons **un SMS par exploitation**. Demandez à votre conjoint(e) ou à vos associés s'ils n'ont pas reçu de SMS de notre part. Si le choix du numéro de portable pour l'envoi des SMS ne vous paraît pas pertinent, n'hésitez pas à nous le signaler également.

Pour nous donner vos informations de contact, vous pouvez soit le faire par téléphone, soit nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : veto.marchesdebretagne@orange.fr.

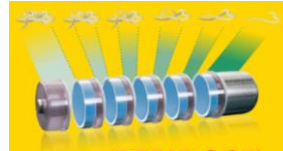
Le saviez-vous ?
vous pouvez aussi recevoir cette lettre mensuelle par courriel. Abonnez-vous par courriel !

Gestion du parasitisme à la mise à l'herbe : préservez l'immunité

Avec la mise à l'herbe, l'exposition des bovins aux parasites (strongles, douve...) va commencer. L'hiver n'a pas été très rigoureux, il ne faut donc pas trop compter sur un assainissement des parcelles, il va rester des larves de parasites.

Pour permettre aux génisses de se défendre naturellement contre les strongles, il faut trouver un compromis entre une contamination modérée (l'exposition aux parasites va développer leur immunité) mais pas trop forte (pour ne pas pénaliser la croissance et éviter la survenue de cas cliniques). Voici quelques pistes :

- Ne pas traiter dès la mise à l'herbe mais attendre environ 3-4 semaines. Si ce n'est pas possible administrer un bolus à libération séquentielle (Répidose)



- Respecter si possible un délai de rotation minimum de 3 semaines entre les parcelles.
- Ne pas forcément traiter au moment d'un changement de parcelle, pour permettre à la nouvelle parcelle d'être légèrement contaminée
- Faites pâturer vos génisses sur des parcelles faiblement contaminées (fauchées précédemment)

Pour une prévention efficace contre les mouches cet été, ne tardez pas à traiter !

Les mouches font déjà leur apparition ! Lorsqu'elles sont en nombre trop important, elles sont responsables de différentes nuisances :

- dérangement des animaux, stress, énervement
- inconfort (piques douloureuses pour les mouches piqueuses)
- baisse de performance (GMQ, production, sous exploitation des pâturages)
- maladie des yeux (kératite)

L'augmentation de la population des mouches peut prendre une allure exponentielle et très vite le nombre de mouches présentes peut devenir ingérable.

Pour éviter de se faire dépasser par la multiplication des mouches, il est conseillé de traiter le plus tôt possible dans la saison et de renouveler les traitements au cours de la saison (environ 3 traitements).

En plus des traitements, il est également possible de limiter la multiplication des mouches en

- appliquant un produit larvicide
 - o sur l'aire d'attente après la traite et avant de laver. En lavant, le produit sera envoyé dans la fosse à lisier, là où se trouvent les œufs et les larves de mouche
 - o aux endroits où se développent les larves, c'est-à-dire à environ 50 cm le long des murs, à côté et sous les installations et là où la litière n'est pas tassée.
- déplaçant régulièrement les râteliers ou zones d'abreuvement au champ pour laisser le temps aux excréments, plus nombreux dans ces zones, de sécher rapidement.